Seizième année, No 104. Le Numéro 10 centimes Mardi, 29 juillet 1919.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 fr.
Supplément de 5 cent. la ligne pour les annonces ne paraissant qu'une fois.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A. Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau d'Avis du Journal, St-Maurice.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	6.50	3.75	2.20
Avec Bulletin	9.70	5.35	3.—

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal II c 274

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

Nouveaux faits connus Lundi à Midi

A Sion, les cérémonies du sacre de Monseigneur Bieler ont été suivies par une foule immense. Tous les Corps constitués de l'Etat y assistaient. Lire plus loin le compte-rendu de cette belle fête.

Le ministre allemand, Erzberger, vivement attaqué à l'Assemblée de Weimar, a fait des révélations impressionnantes relatives à la guerre, à partir de 1917. Il en résulte que toutes les offres de paix, même celles provenant du Saint-Siège, étaient escamotées.

Faux Pas

Il se trouve, chuchote-t-on, parmi les hommes politiques qui appartiennent aux Chambres fédérales, certains députés qui, lors de la revision prochaine et assurément partielle de la Constitution, hésiteraient à supprimer purement les articles 51 et 52.

Pour eux, il y aurait des réserves à maintenir et des garanties à prendre, l'Ordre des Jésuites restant menaçant dans son activité politique.

Une pareille argumentation est tout simplement ridicule.

Il a été possible autrefois de porter une accusation de ce genre contre la Société de Jésus, mais on n'a jamais pu apporter une preuve sérieuse à l'appui.

Aujourd'hui, il n'en est pas de même, l'état des esprits est changé, et il ne suffit plus d'avancer une affirmation pour intercaler des articles d'exception dans la charte d'un pays : il faut la justifier.

Du reste, en 1874, cela n'a pas été une société politique que l'on a frappée dans les articles 51 et 52, mais bien une société religieuse, la société catholique au-delà de laquelle on pensait atteindre l'Eglise.

Toute la Constitution fédérale est imprégnée de cet esprit.

Et l'on avait fait, dans le pays, un tel tapage que beaucoup de catholiques, envoûtés et manquant d'équilibre, s'étaient laissé prendre à ce hameçon, ne comprenant pas la solidarité étroite qui devait exister entre eux et toutes les robes noires ou blanches.

Eh bien, ce premier faux pas, personne ne le renouvellera.

Aucun catholique et, espérons-le, aucun homme loyal et droit, protestant ou athée, ne cèdera sur la Compagnie de Jésus, parce que ce serait donner une consécration nouvelle à une injustice criante.

Nous ne faisons, nous, aucune différence entre un Jésuite, un Dominicain ou un curé de paroisse ordinaire.

Ce sont les ministres de Dieu, et nous devons défendre les uns et les autres avec la même ténacité, avec la même énergie, avec la même affectueuse vénération.

On ne transigera pas sur ces articles-là.

On ne fera pas la part du feu.

Ce sera tout, ou le maintien scandaleux du statu-quo.

Si des gens de bonne foi, des hommes à préjugés, estiment sincèrement que, dans l'activité religieuse des Jésuites, se trouve une activité politique, qui se traduit par des actes d'hostilité contre les pouvoirs établis, eh bien, il y a les lois, les lois ordinaires, les tribunaux ordinaires, ces mêmes lois et ces mêmes tribunaux devant lesquels on traîne tous ceux qui sont soupçonnés d'attentats contre la sûreté de l'Etat.

Les sphères gouvernementales voudront bien choisir entre ce que les éléments perturbateurs exigeront et ce que les catholiques refuseront.

Les mauvais éléments trouveront que leur concéder sur l'article 51, ce ne sera pas encore assez, mais les catholiques estimeront, eux, que leur abandonner les Jésuites, ce sera trop.

Le mal qu'on a dit de la célèbre Compagnie, les infamies qu'on a répandues autour d'elle, ont, depuis quelques années attiré l'attention sur ses statuts, sur ses moyens d'action et sur son but.

Et il en est résulté une éclatante et triomphale réhabilitation.

Mais, dans certains milieux ignorants, sectaires et frivoles, on ne sait pas cela, et on continue de juger les Jésuites sur des lazzis, des couplets ou des romans à Eugène Süe.

C'est à sourire de pitié.

Des législateurs ont, cependant, l'impérieux devoir, devant une revision de Constitution et la réparation d'injustices caractérisées, de recourir à des sources sérieuses, sinon ce serait, de leur part, une inqualifiable défaillance et une trahison de conscience.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

En renversant l'ordre des facteurs. — De l'« Œuvre » de Paris :

Il y a trois mois, un monsieur achète une canne dans un magasin des boulevards : un jonc avec une pastille d'or très mince comme poignée. Coût : 30 francs.

Quelques jours plus tard, la pastille d'or s'est détachée. Le porteur retourne chez le marchand et le prie d'adapter à son jonc une poignée semblable à celle qui fut égarée. Coût : 30 francs.

— Mais, dit le client, je fournis le jonc..

— Le jonc n'a aucune valeur, répond le marchand ; c'est seulement l'or de la poignée...

— Ah! bon....

Un mois plus tard, le monsieur introduit, par mégarde, l'extrémité de sa canne dans le caniveau d'un tramway. Le jonc casse. Nouvelle visite chez le marchand.

— Voulez-vous avoir l'obligeance de me remettre un jonc au bout de mon or ?

Coût: 30 francs.

— Mais, pourtant...

Alors, le marchand explique que la mince pellicule d'or qui recouvre la poignée est insignifiante et que c'est le jonc qui fait la valeur de la canne.

Pour devenir centenaire. — Voulez-vous jouir toujours d'une bonne santé, rester invulnérable à la grippe, à la bronchite, aux congestions pulmonaires, à toutes les affections qui attaquent et torturent le genre humain ? Voulez-vous devenir centenaire ? Eh bien ! écoutez :

Eliminez tous les meubles de votre habitation, n'en gardant que le strict nécessaire; mettez à la porte tous les animaux domestiques : chiens, chats, singes, écureuils, les souris blanches, poules, pigeons; restez chez vous sans rideaux, sans tapis, sans tableaux, sans statues, sans bibelots ; enfin, éliminez de votre appartement tout ce qui peut recevoir et garder la poussière ; ne faites jamais balayer vos chambres avec un balai, n'ayez jamais de paillasson devant votre porte. Votre parquet doit être fait avec du bois très dur, et il faut toujours garder vos fenêtres ouvertes. Si vous tenez à avoir des animaux ou des oiseaux chez vous, contentez-vous de quelques serins et de poissons rouges dans l'eau.

Tels sont les commandements hygiéniques que publie, pour le bien de l'humanité, l'Académie de médecine de New-York.

Les huit heures aux C. F. F. — La mise en vigueur de la journée de huit heures sur tout le réseau C. F. F., qui doit être parfaite à partir du 1er août prochain, n'est pas sans créer de nombreux embarras à l'administration. On éprouve, en effet, beaucoup de difficultés à se procurer le personnel supplémentaire nécessaire. Rien qu'à la gare de Berne, il a fallu embaucher pour les manœuvres et le service des marchandises une trentaine d'ouvriers ; quant au personnel de bureau, qui doit être également renforcé, on ne sait où le prendre ! Cette situation ne fera qu'empirer, étant donné que le trafic augmente sans cesse tous les jours. L'introduction de la journée de huit heures, jointe à l'augmentation du trafic, nécessitera, estime-t-on, un accroissement de l'armée des cheminots, de toutes catégories, d'environ deux à trois mille hommes.

Curieux jugement. — Un jugement digne de Salomon, c'est bien celui que vient de rendre le tribunal civil de Bucarest. Voici l'histoire :

Au mois de mai de l'année dernière, un paysan de Predéal, commune située à la frontière hongroise, perdit sa vache. Or, il y a deux mois, le paysan qui regardait un train de bestiaux à la gare frontière de Predéal, y reconnaît sa vache perdue. Il réclame la restitution de l'animal et, comme on lui refuse, il s'adresse à la justice.

Le tribunal civil a prononcé la sentence suivante, qui rappelle un peu le fameux jugement de Salomon :

«La vache doit être ramenée à Predéal et y être lâchée. Alors, si elle rentre d'elle-même dans son ancienne étable, elle appartiendra au plaignant.»

Il fut fait comme le tribunal l'avait ordonné et la vache, malgré les dix mois écoulés, a retrouvé sans peine le chemin de son étable.

La voilure des navires. — Une innovation qui, de prime abord, paraît étrange, est apportée, en ce moment, dans la voilure des navires.

On croit généralement qu'un bateau marche avec d'autant plus de rapidité que ses voiles sont sans déchirure. Or, c'est là une erreur que démontrait déjà, en 1894, le capitaine italien Vassalo, dans un rapport à l'Association maritime de Gênes : les meilleures voiles sont celles qui sont trouées.

Dans ces derniers temps, plusieurs armateurs ont fait pratiquer des ouvertures de 50 à 90 centimètres de diamètre dans la voile de leurs navires.

Tout récemment encore, une expérience très concluante a été faite avec le trois-mâts « Béarn-et-Bretagne », du port de Bayonne.

L'augmentation de vitesse par l'emploi des voiles trouées a été de 3 kilomètres à l'heure.

Simple réflexion. — Si les littératures sont les expositions des sociétés, il faudrait désespérer du monde.

Curiosité. — Un commerçant de Carentan (Manche), avait expédié, le 2 décembre 1903, à un industriel de Paris, une carte postale pour demander la livraison urgente d'un certain nombre d'articles. Cette carte n'arriva à Paris que le 2 mai 1919, environ 15 ans et demi après son départ. Elle était en excellent état et revêtue des cachets réglementaires.

Pensée. — Pour éviter les périls de la vie, il faut, tout d'abord, rentrer en soi-même.

Protection de la vieillesse

On nous écrit:

N'avez-vous jamais pensé sérieusement à ces hommes au front ceint de la blanche couronne du temps, penchés vers la terre, usés, décrépis, mutilés, peut-être, par les travaux et les années: *Les vieillards !*

Hélas ! combien, parmi eux, d'infortunés qui sont une gêne au foyer, une charge pour le budget déjà surchargé du ménage, qui se dessèchent d'angoisse muette et gémissent sous les mauvais traitements — surtout si la religion a déserté la maison !

C'est à ceux-là que va notre intérêt, notre pitié et notre amour, parce qu'il est trop dur, au soir de la vie, après une longue carrière de labeur, d'être abreuvé de l'ingratitude de la société.

Nous disons *société* et non famille, parce que si la famille est parfois réellement ingrate et coupable, à l'égard de ses vieux parents, cette culpabilité est grandement atténuée par la misère et l'indigence qui règnent au foyer.

Notre démocratie autocratique moderne, mise au service d'un parti ou d'une classe, a sciemment appauvri le corps social pour mieux l'asservir.

Et l'ouvrier, vivant au jour le jour d'un salaire de famine, élevant ses enfants dans les privations, n'a pas pu économiser le capital qui assure le pain des vieux jours. C'est pourquoi, dès que l'âge et les infirmités lui interdisent toute production et, par conséquent le salaire qui sustente, il devient une charge dont on cherche à se débarrasser.

Dans un organisme social sain, animé de l'esprit de justice évangélique et chrétien, une équitable rémunération du travail, qui laisserait de la marge à l'économie, l'institution d'assurances et de caisses de retraite, assurerait largement à l'ouvrier une vieillesse tranquille et heureuse.

— Mais, que faites-vous des «asiles» pour vieillards ?

— Nous les connaissons ces asiles vers lesquels des cœurs secs, parfois, la gêne et la misère, toujours, déversent le trop-plein de leurs membres usés, qualifiés d'inutiles, parce qu'impropres à la besogne ! Nous savons combien, trop souvent, hélas ! la vieillesse y trouve la chaude atmosphère de respect et de sympathie que réclament son âge et sa sensibilité. De grâce, qu'on ne nous parle pas de ces maisons !

Le seul *asile* qui convienne aux cheveux blancs, et qui en soit vraiment digne, c'est le cœur des siens, c'est le foyer familial. Ailleurs, et surtout en dehors de la Foi, c'est l'indifférence, le vide, quand ce n'est pas l'hostilité !

Comme on le voit, le problème de la protection de la vieillesse est étroitement lié à l'avènement de la justice sociale, préconisée par l'Evangile déjà, car le jour où le travail et l'intelligence auront toute la part qui leur revient dans la distribution de la richesse nationale, la question des vieillards sera résolue d'elle-même, puisque les deux facteurs, *économie et assurance,* pourront jouer leur rôle bienfaisant et protecteur.

Alf. D.

LES ÉVÉNEMENTS

Révélations sensationnelles d'Erzberger

L'offre de paix de 1917 du Saint-Siège escamotée

A la veille d'un désastre

La Situation

Erzberger est certainement l'homme du ministère allemand le plus attaqué en ce moment. On critique son programme financier et surtout son activité diplomatique néfaste au cours des deux dernières années. Par ses indiscrétions il aurait, dit-on, empêché une paix d'entente de se conclure au printemps de 1917. Aussi a-t-il jugé bon, au cours des débats sur les déclarations gouvernementales, de se défendre en attaquant. Il a fait état de documents relatifs à la guerre à partir de 1917. De ces papiers il résulterait qu'une offre de paix anglaise n'a pas été accueillie par le gouvernement Michaelis avec le zèle qui s'imposait. On cachait tout.

— Les plénipotentiaires bulgares sont arrivés hier à Neuilly. On assure que le projet de traité dont ils recevront communication est presque prêt.

Quant aux délégués autrichiens, ils auraient acquis la conviction qu'il n'y a pas lieu d'attendre des modifications importantes aux conditions imposées, mais ils vont s'appliquer à obtenir une prolongation du délai. Leur réponse ne serait remise qu'au milieu d'août au plus tôt et l'on ne compte pas pouvoir terminer les négociations avant le milieu de septembre.

Le chancelier Renner s'apprêterait à adopter la même attitude que le comte Brokdorff-Rantzau, c'est-à-dire à laisser un autre que lui signer le traité.

— Le conseil suprême des Alliés a adressé un radiotélégramme à la Hongrie dans lequel on lit :

« Le régime de Bela Kun ne répond à aucune de ces conditions. Non seulement il a rompu l'armistice signé par la Hongrie, mais il attaque en ce moment même une puissance amie et alliée. Il appartient aux gouvernements associés de prendre sous leur propre responsabilité les mesures que comporte cet aspect particulier de la question.

Si des vivres et des approvisionnements doivent être fournis, si le blocus doit être levé, si l'œuvre de reconstitution économique doit être entreprise, si la paix doit être établie, ce ne saurait être qu'avec un gouvernement représentant le peuple hongrois, et non avec un gouvernement dont l'autorité se fonde sur la terreur.

Les puissances alliées et associées croient opportun d'ajouter que toute occupation étrangère du territoire hongrois, tel qu'il est défini par la conférence de la paix prendra fin, dès que le commandement en chef interallié estimera que les conditions de l'armistice ont été exécutées de façon satisfaisante. »

Le Sabotage d'une offre de paix

Attaqué, le ministre allemand Erzberger, comme nous le disons ci-dessus, a apporté à la tribune des documents qui feront une impression énorme dans le monde entier.

Du discours d'Erzberger, deux faits sont à retenir :

1° L'Allemagne, comptant garder la Belgique, s'est refusé à faire une déclaration d'indépendance de cette nation, comme le lui demandait l'Angleterre en 1917, par l'intermédiaire du St-Siège.

2° A la conclusion de l'armistice, les armées allemandes étaient à la veille d'une catastrophe et d'un désastre militaire sans précédent dans l'Histoire.

Après cela, il n'y a plus que des hommes de parti-pris ou des fous pour défendre l'Allemagne de Guillaume II.

Voici le message du discours d'Erzberger ayant trait aux révélations :

Le 1er août, le chancelier Michaelis a prononcé son discours, dans lequel il disait que les offres de paix n'avaient aucune chance de succès. Mais le 30 août, il recevait de la nonciature une lettre dans laquelle étaient contenues des offres de l'Angleterre et du gouvernement français, en invitant le gouvernement impérial à se prononcer sur l'indépendance de la Belgique. (*Grande agitation dans la salle.*)

Nous étions en 1917. Il y avait là une démarche pacifique bien établie par une puissance neutre, qui était appelée plus que n'importe laquelle à représenter les idées de réconciliation des peuples.

Que s'est-il passé à Berlin ? Pendant quatre semaines il n'y a pas eu de réponse. *(Grande agitation à gauche et au centre.)*

Il faut encore aller plus loin. Dans une lettre du 24 septembre on a refusé de faire une déclaration à ce sujet. *(L'agitation devient pendant quelques minutes intolérable. Le président Fehrenbach est obligé de suspendre un instant la séance pour rétablir le calme.)*

La réponse disait qu'en l'état où se trouvaient les choses, le gouvernement n'était pas en mesure de faire la déclaration demandée au sujet de la Belgique, les conditions préalables d'une telle déclaration n'étant pas encore suffisamment éclaircies. Ainsi prenait fin la démarche tentée par l'Angleterre, par l'intermédiaire du St-Siège. Voilà ce qui est tragique et horrible ; on combat pour la paix et on agit de cette manière! L'office de la presse de l'armée a répandu contre moi les plus ignobles mensonges. A la fin de novembre, il a étouffé par sa propagande la volonté loyale de paix du Reischtag. L'Allemagne s'est jetée dans la lutte de gaieté de cœur. En novembre, les Alliés constituent leur conseil supérieur de la guerre. C'était là une conséquence de notre refus d'accepter la proposition britannique. *(Agitation.)*

On arriva au conseil de la couronne du 14 août 1918. Les documents qui s'y rapportent seront présentés à l'Assemblée nationale au cours des prochaines semaines. En septembre encore plusieurs députés apportaient de Vienne des nouvelles rassurantes. On déclarait encore qu'il suffisait de prendre patience et, soudain, vers la fin de septembre, se produisit l'effondrement militaire complet. Le gouvernement du prince Max a commis alors une faute ; c'est de n'avoir pas mis Ludendorff en avant et d'avoir conclu l'armistice. Où était alors le courage civique de l'élément militaire ? Les socialistes ne voulurent pas tout d'abord entrer dans le gouvernement et assumer les responsabilités, du moment que tout était perdu. Nous avons préservé notre armée d'un nouveau Sedan.

Le 6 novembre, je fus chargé de hisser le drapeau blanc. Le 8 novembre au matin, par conséquent, je capitulais et cela avec l'assentiment du haut commandement militaire. Sur le front, un général me dit que de ses deux divisions, l'une avait encore 437 hommes, l'autre 341!

J'affirme que notre résolution de paix aurait pu être couronnée de succès si les principes qu'elle établissait avaient été appliqués à l'occasion de la réception de la note pontificale.

Il y a toujours un front de guerre

Le canon ne cesse de tonner dans le sud de la Russie, et c'est là que les armées rouges ont, ces dernières semaines, subi leurs plus rudes échecs. Nous sommes en présence de deux offensives distinctes, dirigées contre le même ennemi, mais dont les chefs ont des visées politiques absolument divergentes.

A l'ouest, l'armée ukrainienne de Petliura est maîtresse de la ligne de chemin de fer Odessa-Kief; de ce point, son front s'infléchit vers l'ouest, passant par Berditchef, Jitomir et Rovno. L'effort de Petliura tend à rejeter les bolchévistes vers l'est et à dégager Kief, capitale de l'Ukraine. A plusieurs reprises déjà, on a annoncé l'évacuation de cette ville par les forces rouges, mais la chose est douteuse. Néanmoins, sur l'ensemble de leurs lignes, les Ukrainiens semblent avoir l'avantage. Le Dnieper aurait été franchi par eux dans les gouvernements de Kharkow et de Poltava.

La seconde offensive est celle du général Denikine, allié et lieutenant de l'amiral Koltchak. Avec ses volontaires russes et ses sotnias de cosaques, il se propose de marcher sur Moscou. Denikine opère sur une ligne à peu près parallèle à celle que tiennent les Ukrainiens, mais plus à l'est. Appuyée au sud sur l'isthme de Perekop, l'armée contre-révolutionnaire a son centre entre Iekaterinoslav et Poltava, et ses échelons avancés occupent Bilgorod, dans le gouvernement de Koursk.

Aux prises avec le même adversaire, les deux armées sont pourtant sans liaison, sans plan d'opérations commun. Elles sont même hostiles l'une à l'autre. Voyons-en le pourquoi.

Les Ukrainiens entendent débarrasser leur territoire des gardes rouges et sauvegarder leur indépendance. Ils ont réalisé déjà le partage des grandes propriétés et le communisme ne leur dit rien qui vaille. Or, ils prêtent à Denikine le projet de reconstituer l'Empire russe et de rétablir l'ancien régime agraire. De nombreuses dépêches de source ukrainienne accusent d'autre part les soldats de Denikine de dévaster et d'incendier tout sur leur passage.

On juge inévitables de prochaines rencontres entre les deux armées antibolchévistes. Denikine dispose, affirme-t-on, d'une excellente artillerie que lui ont fournie les Anglais et les Américains. Les Ukrainiens sont plutôt mal équipés en armes et en munitions, mais ils ont le privilège du nombre et la résistance victorieuse qu'ils opposèrent aux armées austro-hongroises leur inspire confiance.

Dans ces conditions, la dictature de Lenine aurait des chances de durer encore. Dans l'Est, Koltchak, dont le pouvoir a été reconnu par l'Entente, essuie échec sur échec. Denikine progresse, mais si, dans sa marche au Kremlin, il se trouve aux prises avec les Rouges exaspérés et les Ukrainiens luttant pour leurs libertés, tout l'effort antibolcheviste sera rendu vain.

On espère en l'Entente pour empêcher une guerre dont le tyran de Moscou aurait tout le bénéfice.

Nouvelles Suisses

Ouvriers des ateliers fédéraux.

Extrait d'un communiqué du Département militaire fédéral :

Les ouvriers des ateliers militaires fédéraux se plaignent de ce qu'on congédie un grand nombre d'entre eux. C'est là une suite inévitable du rétablissement de la paix.

Il y la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie du bâtiment à la campagne ; mais, la plupart du temps, les ouvriers ne veulent pas échanger le salaire élevé que paient les ateliers militaires contre la paie inférieure de ces entreprises.

On a constitué sur les places de Thoune, de Berne et d'Altdorf des commissions spéciales composées du même nombre d'ouvriers et de patrons qui, d'entente avec l'Office fédéral d'assistance en cas de chômage, cherchent à procurer du travail aux ouvriers congédiés et leur viennent en aide dans les embarras que leur suscite leur congé. Les ouvriers auxquels il n'est pas possible de procurer une occupation ont droit à une indemnité de chômage raisonnable.

Les ouvriers reprochent à la direction d'avoir laissé passer l'occasion de se mettre à la fabrication d'articles de paix et de chercher une clientèle. Or, les installations des fabriques de munitions, etc., ne peuvent être que très partiellement adaptées à la fabrication des articles de paix. D'autre part, la fabrication de ces articles par les ateliers de l'Etat représente pour l'industrie privée une concurrence alors que la majeure partie des industries n'ont pas de travail en suffisance.

L'affaire Renaud-Charrière.

Dans sa séance de vendredi, le Conseil fédéral a décidé d'ordonner les poursuites contre l'avocat Renaud-Charrière. L'action intentée contre ce dernier se limitera exclusivement à l'action de diffamation à l'endroit de membres du Conseil fédéral. Ces racontars visent MM. Schulthess, Müller et Motta.

On a l'impression, au Palais fédéral, que le tapage fait autour de cette affaire est sans rapport avec le fond et que l'on se trouve en présence, tant d'un côté que de l'autre, de personnages fort peu intéressants.

Un conflit à l'Université de Fribourg.

Le Sénat académique, c'est-à-dire l'ensemble des professeurs de l'Université de Fribourg, réuni le 15 juillet pour présenter un nouveau recteur à la nomination du Conseil d'Etat, avait élu, par 16 voix, le Dr P. Thuor (Grisons), recteur sortant de charge, contre le Père de Munnynck (Belge), dominicain, qui en avait obtenu 15. Estimant insuffisante la majorité, M. Thuor refusa son élection. Un nouveau scrutin désigna, à trois voix de majorité, contre le Père de Munninck, ententophile, pour lequel avaient voté des professeurs suisses romands, français et anglais, le Dr Wagner, professeur de musique, Allemand notoire, qui réunit les voix des professeurs allemands, autrichiens et suisses allemands. Ce résultat souleva d'énergiques protestations à Fribourg. La presse indépendante le critiqua vertement et l'on se demandait ce qu'allait faire le Conseil d'Etat. Celui-ci a simplement confirmé dans ses fonctions de recteur pour l'année académique 1919-1920, M. le Dr P. Thuor, professeur de droit romain.

Poursuites suspendues.

Le Conseil fédéral a décidé de suspendre toutes les poursuites concernant la grève générale et qui sont encore en cours.

La semaine de 44 heures pour les ouvriers zurichois.

Le 4 mai, les électeurs communaux de Zurich avaient repoussé à une petite majorité un projet tendant à accorder la semaine de 44 heures aux ouvriers de la ville (motion Graber). Mais une autre motion avait été présentée par les fractions bourgeoises du Conseil communal qui prévoyait l'introduction de la semaine de 48 heures. Cette motion avait obtenu un nombre de voix plus considérable. La fraction socialiste du Conseil communal a adressé un recours au Conseil d'arrondissement concernant le résultat du vote. Il a été alors procédé, dans le premier cercle de la ville, à un repointage du résultat des votes.

Ainsi que le *Volksrecht* l'annonce, des erreurs assez considérables ont été découvertes, de sorte que les résultats de la votation du 4 mai doivent être modifiés et la commune de Zurich a adopté de ce fait la semaine de 44 heures.

Nouvelles Locales

Rapatriement de civils allemands

On nous écrit:

Sous peu commencera le rapatriement des prisonniers allemands civils, internés en France, et probablement les prisonniers militaires ensuite.

Si ces convois viennent de l'intérieur de la France et empruntent la ligne Bouveret-St-Maurice, Lausanne, Constance, cette voie est-elle vraiment économique ? Nous n'avons pas l'intention de faire changer l'itinéraire, mais simplement de faire un petit calcul breveté S. G. D. G. et qui pourra toujours être contesté par les intéressés. De Lyon à Lausanne, par Genève, nous arriverions à un trajet de 226 km. environ. De Lyon à Lausanne, par St-Maurice, la distance serait de 306 km., d'où une différence de trajet de près de 80 km. Si l'on arrive seulement au nombre de 200 trains, on aura effectué un trajet de 16000 km. en plus, ce qui permettrait de créer un train express pendant deux mois et demi, de Genève à Brigue. Nous voulons bien croire que l'on a des raisons de faire passer ces trains par St-Maurice, mais comme l'on nous fait toujours pressentir une grande pénurie de charbon, il est bien permis de faire de l'arithmétique. X.

Le mécontentement des paysans zurichois

Les événements qui se déroulent à Zurich et l'anarchie qui s'y perpétue ont fait naître dans la campagne zurichoise une irritation qui va croissant, à tel point qu'on remarque depuis quelque temps des tendances séparatistes. Dans le *Zürcher Bauer* un « vieil agriculteur » émet l'idée que les associations agricoles du canton devraient étudier la question de la séparation de la ville et de la campagne.

Le correspondant zurichois du *Bund* croit que cette proposition rencontrerait de nombreux adhérents :

Par contre son auteur se trompe du tout au tout lorsqu'il reproche à la ville de Zurich de naturaliser à la légère des quantités d'étrangers.

La vérité, c'est que plusieurs communes rurales font un véritable trafic des naturalisations. La plus grande partie des « Suisses-façon » originaires de l'Orient ou de l'Extrême-Orient ont acquis leur droit de bourgeoisie dans la campagne zurichoise.

Et les paysans zurichois sont ainsi punis par où ils ont péché.

Les Cérémonies du Sacre

Grandiose Manifestation de foi et d'affection

Le 27 juillet, l'antique cathédrale de Sion vit se dérouler dans une inoubliable splendeur, les solennelles cérémonies du sacre de notre vénéré Evêque, Sa Grandeur Monseigneur Bieler.

De bonne heure, les fidèles se massaient dans la vaste église parée de verdure, de fleurs, de drapeaux. La maison du Seigneur, vêtue d'une magnifique robe de fête, remplie de la présence de l'Homme-Dieu, transportait la pauvre âme humaine dans la région de la beauté surnaturelle. Elle s'harmonisait admirablement avec les fastes du sacre du successeur des Apôtres.

A 9 heures, le cortège fait son entrée. Ce sont les séminaristes, le clergé, les prélats ou leurs représentants, l'évêque consécrateur. Monseigneur Bieler, très ému, est accompagné des évêques de Coire et de St-Gall. Madame Bieler, mère, en costume traditionnel, est l'objet de l'attention générale. Derrière les parents, on remarque les représentants de Thermen, village natal de Monseigneur.

Puis, c'est la longue suite des autorités civiles, les dignitaires des Sociétés de jeunesse et autres. Magnifique et symbolique cortège qui offrait l'encourageant spectacle de la parfaite harmonie entre l'Eglise et l'Etat.

Le sacre commence.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces cérémonies très longues et très belles où chaque geste, chaque parole, chaque prière a son objet et son utilité.

A l'Evangile, Mgr Mariétan monte en chaire et prononce le sermon de circonstance. Fort bien inspiré, il rappelle au souvenir des fidèles, la mémoire de Mgr Abbet qui, pendant de longues années, a tenu haut et ferme le drapeau de la vérité catholique. L'orateur rappelle également que Mgr Bieler est le 93e évêque du Valais. Puis il développe magistralement la doctrine de l'Eglise sur les droits et les devoirs de l'évêque père des prêtres qui doivent agir sous son impulsion, et père des fidèles unis à lui par le prêtre. L'évêque veut tout souffrir pour ses enfants et verser, pour eux, son propre sang si Dieu l'exige. L'avenir lui réserve bien des souffrances et bien des luttes. Travaillons et prions pour lui, et demandons ardemment à Dieu qu'il donne à notre vénéré Pasteur les grâces dont il a besoin.

Il va de soi que ces lignes ne rendent que très imparfaitement un sermon qui fut très beau dans son exposition et très émouvant dans son éloquence.

Le Saint Sacrifice terminé, le consécrateur entonne le *Te Deum* au pied de l'autel et le consacré fait le tour de l'église, bénissant les fidèles pieusement agenouillés.

Puis le cortège rentre à l'évêché dans le même ordre.

Du haut d'une estrade, dressée devant le palais épiscopal, Nosseigneurs les Evêques donnent une dernière bénédiction à la foule.

Il faut voir ces cérémonies si belles et si édifiantes pour en comprendre toute la grandeur et toute la richesse symbolique. L'Eglise n'entoure pas en vain de tant d'éclat le sacre d'un évêque. Elle veut donner à ses enfants l'impression qu'un grand événement se passe et nous fait comprendre par les choses sensibles, quelle importance elle attache à l'élévation d'un de ses fils sur le trône épiscopal.

Elle demande à tous les arts de concourir pour élever l'âme du fidèle dans le surnaturel. La musique et le chant qui emplissaient les voûtes de la cathédrale bondée de fidèles, créaient dans l'âme de l'assistant un besoin invincible de monter vers le pays de l'éternelle lumière.

La splendeur émouvante du chant liturgique si bien rendue par les séminaristes et le chœur mixte de Sion, soulève dans le monde de la paix et de la béatitude divines.

Ah ! je comprends qu'au sortir de l'office une joie douce et profonde envahit tout votre être, et que, spontanément, le cri joyeux : « Nous avons un évêque ! », jaillisse de notre cœur. Le diocèse souffrait d'un si long veuvage et voici que, dans sa tendre sollicitude pour nous, le Serviteur des serviteurs, lui donne un père pour le diriger et le défendre. Comment ne pas éprouver une ardente affection pour celui sur qui pèsent de si lourdes charges ! Les cœurs des croyants tressaillaient d'allégresse en voyant leur nouveau Chef. Ils voient aujourd'hui monter à l'horizon noir, le soleil qui déchire les nuages et répand sa lumière et sa clarté sur la grande vallée et sur les montagnes qui l'entourent.

Que le Seigneur accorde à Mgr Bieler la force de faire du Valais une apologie vivante du catholicisme, et qu'Il inspire à ses fils le dévouement le plus absolu pour leur pasteur bien-aimé !

E. D.

Au Banquet

Les Discours

Le banquet a été servi dans quatre salles de l'Evêché.

Dans la salle principale, se trouvaient les prélats, les membres des autorités constituées du pays, les chanoines et les représentants de l'Université de Fribourg et de l'Abbaye d'Einsiedeln.

Monseigneur Bieler, très entouré et très fêté, a un mot aimable pour chacun. Son air de simplicité accueillante et de grande bonté, font la meilleure impression sur les convives.

Au dessert, Monseigneur de Bâle salue le nouveau Chef du diocèse de Sion et lui présente les félicitations et les vœux du Collège épiscopal suisse ; Sa Grandeur s'exprime avec une cordialité très grande et sur un ton vraiment paternel ; c'est l'Evêque consécrateur qui parle à son fils spirituel.

M. Troillet, au nom du Conseil d'Etat, dans un langage très élevé, avec une véritable éloquence, se fait le porte-parole du peuple valaisan dont il affirme hautement les sentiments chrétiens et profondément religieux.

Il présente au nouvel Evêque les vœux du Gouvernement et du pays tout entier. Après une très discrète allusion au changement survenu dans le mode de nomination du Chef du diocèse, il dit la joie universelle qui s'est manifestée dans le Canton à la nouvelle que Monseigneur Bieler était l'élu du Saint-Siège. Chacun sait d'avance que nul mieux que Monseigneur ne saura faire face aux dangers de l'heure présente, dangers qui s'affirment chez nous comme partout.

Discours de M. PELLISSIER
vice-président du Grand Conseil

Messeigneurs les Prélats
Consécrateurs,

Monseigneur l'Evêque de Sion,

Monsieur le Président et MM. les membres du Conseil d'Etat,

Messieurs !

Le Président du Grand Conseil, M. Abel Delaloye, empêché d'assister à cette cérémonie, en exprime tous ses regrets, regrets d'autant plus vifs, Monseigneur, qu'il fut votre condisciple et qu'il s'honore d'avoir été votre ami sur les bancs du collège. C'est à son remplaçant qu'échoit en cette mémorable solennité, l'honneur de vous présenter les félicitations, les vœux et les hommages de filiale soumission des députés valaisans. Les élus du peuple saluent l'oint du Seigneur et s'inclinent sous sa main bénissante.

C'est en vertu d'un usage plusieurs fois séculaire, d'une prérogative cons-

tamment revendiquée par les diètes et les Grands Conseils que leurs Grands-Baillis et leurs Présidents ont successivement soumis à l'approbation et à la consécration du Souverain-Pontife, l'élection à laquelle ils avaient procédé.

Cette prérogative que le peuple valaisan, ombrageux et fier, croyait liée à son indépendance, vient d'être interrompue en cette circonstance. La séculaire tradition n'a plus pour cette fois qu'une valeur historique. Si l'organe du Grand Conseil la rappelle et use du privilège précieux et officiel de vous adresser des félicitations et des paroles de fête, c'est afin de ne pas voir rompu, sous le rapport religieux, le chaînon qui va relier l'histoire du Valais d'hier à l'histoire du Valais de demain.

Sans invoquer la prescription plus que centenaire, nous nous sommes pliés, vu les circonstances, sous les nouveaux articles du Droit Canon. Notre catholicisme a été plus fort que nos traditions, plus fort que notre crainte de les voir disparaître, plus puissant que l'esprit d'indépendance qui a si souvent soulevé le peuple ou même armé son bras. C'est que les annales de notre canton nous citent plus d'un cas où le choix des pouvoirs publics ne fut pas ratifié par la cour de Rome. Il ne s'en suivit ni protestations ni conflits. La faculté d'élire et le droit de ratification coexistaient, indépendants l'un de l'autre. La tradition se renoua, car l'attachement du Valaisan à la chaire de S. Pierre avait démontré à celle-ci qu'il n'y avait point de péril pour la doctrine, et à celui-là que la discipline de l'Eglise doit être aux mains du Vicaire de Jésus-Christ ; que, Juge de la Foi, le Souverain Pontife doit avoir seul le choix définitif et décisif des apôtres chargés de l'enseigner et de la répandre.

Celui qui a été fait d'un lévite modeste, pieux et bon, d'un prêtre érudit, ferme et prudent, d'un fils du pays, élevé par la plus chrétienne des mères, a eu le don, Monseigneur, d'être unanimement applaudi par le clergé et par les fidèles.

Est-ce à dire que nous verrions sans regret tomber une nomination que notre Constitution mentionne comme une attribution du Grand Conseil et dont l'exercice fait époque dans nos fastes gouvernementaux ? Est-ce sans déplaisir que, au point de vue politique, nous assisterions à la disparition d'un privilège illustrant et légitimant de la façon la plus éloquente cet article 2 de notre Constitution qui proclame la religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'Etat ?

Combien de fois n'avons-nous pas entendu de nos anciens remémorer les moments de l'élection d'un des successeurs de S. Théodore ou de Mathieu Schinner, et nous dire : « J'en étais. » « *Quorum pars magna fui.* »

Ces réminiscences racontées dans le sein de la famille, répétées dans nos vallées faisaient partie en quelque sorte de notre patrimoine religieux. Du peuple à son pasteur elles avaient presque le caractère d'un serment d'allégeance. Puis un rapprochement s'établissait naturellement dans notre esprit entre S. Paul s'écriant devant le tribun romain avec une certaine fierté patriotique : « *vicis romanus sum* » et l'Evêque de Sion qui pouvait à double titre, par la naissance et mieux encore par l'élection, se proclamer citoyen valaisan. Cette qualité réservait au pasteur suprême du diocèse une place éminente, la première, dans toutes les manifestations publiques touchant à la grandeur morale, au progrès et à l'avenir du canton.

Mais, trêve aux souvenirs ! Nous tenions à vous dire, Monseigneur, avec une franchise toute républicaine, les sentiments divers qui ont agité notre population et ses représentants. Dans votre personne leurs vœux se sont rencontrés avec l'investiture du Saint-Siège. Vous avez assumé l'immense et redoutable tâche de veiller, sur ce coin de terre helvétique, à l'intégrité de la doctrine catholique dont nous sommes fiers. Les prélats consécrateurs, le clergé et le peuple ont demandé pour vous au Tout-Puissant les grâces nécessaires à celui qui porte la houlette du berger, symbole de douceur et d'autorité. Ces grâces ne vous failliront point, car vous êtes entré dans la barque qui ne sombre pas. Aux problèmes sociaux, aux aspirations chrétiennes des temps troublés que nous traversons, aux revendications pressantes et décevantes qui s'annoncent, l'Eglise a ses réponses, ses solutions certaines, puisées dans un gouvernement de vingt siècles, inspirées par la connaissance intime des besoins du cœur humain, appuyées et sanctionnées par les promesses divines.

Le vœu le plus beau et le plus profond que nous puissions adresser à Votre Grandeur, celui qui tiendra le plus à votre âme épiscopale et sacerdotale, c'est de voir, pour le bonheur de notre pays ses enseignements écoutés, ses conseils et ses préceptes suivis, et toutes les brebis, sans exception, réunies dans le bercail qui vous a été confié. »

Discours de Mgr BIELER
Evêque de Sion

Monseigneur Bieler, prenant la parole, rappelle la mort de Monseigneur Abbet, l'auguste et saint Pontife qui gouverna pendant près de 25 ans le diocèse de Sion ; la douleur de cette perte reste vive et le seul adoucissement à ce chagrin est le ferme espoir que ce bon Père aura reçu au Ciel la récompense méritée par sa charité pour les pauvres, son zèle apostolique et son ardeur à défendre les vérités chrétiennes. Appelé par le Vicaire de Jésus-Christ à régir le diocèse, il tiendra absolument, avec le secours de Dieu — dont il a inscrit l'invocation dans ses armoiries, *Dominus adjutor meus* —, les promesses d'obéissance, de fidélité, d'amour qu'il a faites solennellement, ce jour, au Saint Siège.

Monseigneur remercie les autorités qui ont apporté, par leur présence, l'hommage de leur respect et de leur dévouement au nouvel Evêque ; il salue le bureau et les membres du Grand Conseil, le Conseil d'Etat, Monsieur le Juge fédéral Couchepin et la Cour d'Appel du Canton, Messieurs les Préfets des districts, les Autorités bourgeoisiales et communales de Sion etc.

Monseigneur exprime l'espoir que l'union entre l'Eglise et l'Etat s'affermisse toujours davantage, car jamais elle n'a été plus nécessaire qu'à cette heure présente où le grand principe de l'autorité est assailli de toutes parts et semble prêt de faire naufrage sous les flots de la révolution qui monte.

Il rappelle que, régulièrement établies par le vote des citoyens, les autorités civiles ont droit au respect et à l'obéissance, et que ceux qui leur résistent, résistent à Dieu Lui-même. Il porte son toast tout particulièrement à l'union très étroite et très sincère qui doit exister entre les deux autorités religieuse et civile et leurs représentants.

Monseigneur parla ainsi en français avec ce sentiment de profonde conviction qui lui est propre, et son discours fut salué par les acclamations de tout l'auditoire; Sa Grandeur avait auparavant adressé ses remerciements et ses hommages à ses collègues de l'Episcopat suisse : NN. SS. les Evêques de Bâle, de Coire, de St-Gall, de Bethléem ; les représentants des Evêques de Fribourg et de Lugano ; les Evêques Jaquet et Roussillon ; les Révérendissimes Prévôts Bourgeois et Segesser, etc., n'oubliant personne et ayant le mot d'à-propos pour chacun.

Ont encore pris la parole M. le Chanoine Meichtry, le R. P. Manser, le Père Sigismond de Courten et le Père de Chastonay.

Examens de maturité de 1919

A. Maturité classique

Ont obtenu le diplôme de 1er degré :

MM. Cordelier Maxime, de Courgenay (J.-B.), collège de St-Maurice ;

de Courten Paul, Monthey, collège de St-Maurice ;

Grand Camille, Vernamiège, collège de Sion ;

Gross André, de Salvan, collège de St-Maurice ;

Maret Albert, de Vollèges, collège de St-Maurice ;

Masson Joseph, de Bagnes, collège de St-Maurice ;

Morand Georges, de Martigny-C., collège de St-Maurice ;

Ont obtenu le diplôme de 2e degré:

MM. Andrey Eugène, de Marly (Fribourg), collège de St-Maurice ;

Barbey Edmond, de Vandœuvres (Genève), collège de St-Maurice ;

Berche François, d'Ardon, collège de Sion ;

Bonvin Séraphin, de Chermignon, collège de Sion ;

Chevalley François, de St-Maurice, collège de St-Maurice ;

Déclinand Jean, de Veyrier, (Genève) collège de St-Maurice ;

Dufner Alfred, de Kirchberg (St-Gall), collège de St-Maurice ;

Fleury Paul, de Courcelon (J.-B.), collège de St-Maurice ;

Follonier Chrétien, de Vernamiège, collège de St-Maurice ;

Friche Eugène, de Vicques, J.-B.), collège de St-Maurice ;

Gentinetta Henri, de Zermatt, collège de St-Maurice ;

Haenni Maurice, de Sion, collège de Sion ;

Maret Albert, de Vollèges, collège de St-Maurice ;

Marquis Pierre, de Genève, collège de St-Maurice ;

Martinoli Martin, de Dongio (Tessin), collège de Brigue ;

Nebel Antoine, de Lausanne, collège de St-Maurice ;

Poncet Louis, de Genève, collège de St-Maurice ;

de Preux Edmond, de Venthône, collège de Sion ;

Ritz Joseph, de Selkingen, collège de Brigue ;

Sarbach Auxilius, de St. Niklaus, collège de Brigue ;

Torrione Paul, de Martigny, collège de St-Maurice ;

Viatte Jean-Ls, de Saignelégier, (J.-B.), collège de St-Maurice ;

Zenhäusern Joseph, de Bürchen, collège de Brigue ;

Zurbriggen Germain, de Viège, collège de St-Mauice.

Ont obtenu le diplôme de 3e degré :

MM. Exhenry Armand, de Monthey, collège de St-Maurice ;

Hättenschwyler Jean, d'Untereggen, (St-Gall), collège de St-Maurice ;

Maurius Adrien, de Bernex (Genève), collège de St-Maurice ;

Rey Philippe, de Vionnaz, collège de Sion ;

Selz Albert, de Sion, collège de Sion.

B. Maturité technique

A obtenu le diplôme de 1er degré:

M. Terretaz Paul, de Charrat.

Ont obtenu le diplôme de 3e degré:

MM. Dénériaz Alexandre, de Sion.

Lob Edmond, de Sion ;

de Sépibus Gaspard, de Mörel.

C. Diplôme commercial

M. Zwissig René, de Sierre, a obtenu un diplôme de 3e degré.

Deux élèves de la section technique et un de la section commerciale, devront refaire l'examen en entier.

Un candidat de la section classique a échoué pour 3 branches. De même, un candidat de la section technique doit refaire 4 branches.

Un élève de la section commerciale n'a pas pu subir, par suite de maladie, l'épreuve orale.

(Communiqué.)

Ecoles et personnel enseignant

On nous écrit :

Un correspondant, dont l'estomac semble avoir été mis en mal de digestion par l'augmentation des traitements que la nouvelle loi, votée le 22 juin, attribue au personnel enseignant primaire, demande que l'on interdise aux instituteurs tout cumul de fonctions ; il paraît s'indigner tout particulièrement à la pensée que nos régents — qui seront désormais si grassement rétribués! — puissent être en même temps maître d'école et président de commune.

Je ne suis pas directement et personnellement intéressé en l'affaire, mais, celle-ci étant du domaine public, auquel j'appartiens, il me plaît de m'en occuper. Je ne serai point méchant et m'abstiens de toute réflexion qui serait de nature à laisser croire que le correspondant, ou son alter ego, est un vice-président quelconque qui ne serait pas fâché de monter en grade et d'être le petit roi de sa commune. Je me contente de poser à notre Monsieur la très simple question que voici :

Consentiriez-vous à louer *actuellement* le travail journalier d'un membre de votre famille — jeune homme ayant de 19 à 25 ans, — pour l'unique salaire de 6 fr. 65 que la nouvelle loi attribue au maître d'école du même âge que votre parent ?

Nous attendons la réponse.

Appel à la population sédunoise

La ville de Sion tiendra, cette année surtout, à fêter dignement le 1er août, notre fête nationale. La période troublée que nous avons traversée évoque chez nous tous, d'une façon plus vive que jamais, l'image de la Patrie.

Que notre population escorte nombreuse et acclame son emblème, lorsque vendredi soir les drapeaux fédéral et valaisan parcourront nos rues et feront revivre dans nos cœurs les sentiments et l'amour de la Patrie. Maintenant plus que jamais, portons haut l'emblème qui a valu l'indépendance de notre chère Patrie ; aussi toutes nos sociétés, bannières en tête, tiendront à faire preuve de patriotisme en rappelant à leurs membres qu'un des actes les plus beaux quils puissent accomplir, c'est le serment de fidélité à la Patrie, chanté par notre cantique national le soir du 1er août.

Les autorités se feront un devoir de participer à la manifestation. Le cortège aura lieu à 8 h.¾ du soir et nous engageons vivement la population sédunoise à pavoiser et marquer par les feux de bengale l'itinéraire du cortège.

En un mot, que l'on fête notre Journée Nationale avec dignité et enthousiasme, surtout au moment où la paix tant désirée, depuis cinq ans de terrible guerre, est enfin assurée à l'humanité entière.

Vive la Patrie suisse libre et indépendante !

Nous publierons jeudi l'organisation et le parcours du cortège.

Valaisans au Polytechnicum fédéral.

Nous apprenons que MM. Edouard Lorétan, à Sion, et Albert Luisier, à St-Maurice, viennent de subir avec un brillant succès l'examen définitif d'ingénieur-agronome au Polytechnicum fédéral, à Zurich. Nos chaleureuses félicitations.

Concours de plantations d'arbres fruitiers.

Il est rappelé aux intéressés qu'un dernier délai, expirant le 11 août prochain est accordé pour l'inscription de plantations d'arbres fruitiers pour le concours organisé par le Département de l'Intérieur, dans le district de Sierre.

Les inscriptions seront reçues au Service cantonal de l'Agriculture à Sion.

Succès.

M. Denis Favre, de Sion, vient d'obtenir à l'Université de Lausanne le grade de licencié ès sciences commerciales et économiques. Nos félicitations.

Collège de Sion. — (Corr.)

M. l'abbé Pierre Pasquier, professeur de Grammaire au collège de Sion, a été nommé, par Mgr Colliard, curé d'Aumont (canton de Fribourg). Conséquemment, M. l'abbé Pasquier quitte le collège de Sion où il enseignait depuis deux ans et où il laisse le souvenir d'un maître très dévoué à ses élèves et sachant leur donner le goût du travail.

Avis important aux abonnés du bulletin officiel.

Ceux de nos abonnés au bulletin officiel qui n'ont pas retiré le rembours supplémentaire de 1 fr. 20 sont avisés qu'ils ne recevront plus le bulletin à partir du 1er août.

Pour continuer à le recevoir jusqu'a la fin de l'année, il suffit de verser 1.25 franc, à notre compte de chèque II. c. 274.

L'Administration du « Nouvelliste».

Erratum.

Par suite d'un mélange de lignes, l'annonce de la « Ville de Paris », 12 Lots-réclame, parue samedi, était incompréhensible.

Nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance du texte rétabli dans le présent numéro et à considérer celui de samedi comme nul et non avenu.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE Fr. 1.60 TOUTES PHARMACIES

On demande pour entrer de suite bonne
repasseuse et une laveuse
Farest Hôtel, Vermala, sur Sierre.

Raphia
Qualité courante 2 fr. 15 le kg. 1er choix 2 fr. 25 le kg. Franco gare Bouveret ou Genève. S'adr. sous X 495, St-Gingolph.

TOMATES
le kilo 50 centimes, par panier de 15 kilos Fr. 45.—, par 200 kilos Fr. 42.—.
Occasion, passez vos ordres de suite.
Citrons le cent Fr. 6.—.
Oranges le cent Fr. 10.—.
Oignons nouveaux Fr. 25.— les cent kilos.
Pommes de terre du pays, au plus bas prix.
Maison Constant JACCOUD, gare du Flon
Téléphone 21, *Lausanne.*

Chienne
pour le blaireau est demandée par Planchamp Olonis, Vionnaz.

Poussins

de deux mois incubés et élevés dans notre établissement.
RACES : Communes, Leghorn — Faverolles, Wyandottes, etc.
PARC AVICOLE, SION.

Propriété à vendre
A MONTHEY, Avenue de la Gare, « Mon Travail », comprenant belle et grande maison d'habitation de 3 étages, avec confort moderne et vaste dépendance ; jardins d'agrément, potager et verger, d'une superficie totale de 11149 mètres carrés.
Enchère : dimanche 3 août à 2 h. ½ à l'Hôtel du Cerf.
Pour renseignements s'ad. à M. VUADENS, à Monthey.

Cherchons quelques kilogs
Graisse de chamois
Faire offres GIOVANOLA frères, Monthey.

Commune de Lavey-Morcles
L'administration communale met au concours les *travaux de réfection du Collège de Lavey*, consistant essentiellement *en peinture, gypserie, menuiserie et ferblanterie.* Prendre connaissance de la feuille de soumission au bureau municipal et adr. les soumissions *à M. le Syndic* pour le 4 août à 4 h. du soir.
Greffe municipal.

A VENDRE
récolte de
marais
sur pied. Contenance d'environ 30 mesures ou 15.000 mètres ; ainsi que trois voyages de
belle paille
S'adr. chez Henri Reuse, Buffet de la Gare, Riddes.

On cherche à Sion APPARTEMENT
de trois ou quatre pièces. Faire offres à Albert Luisier, ingénieur, à St-Maurice.

A VENDRE
Foin et Foin-marais
sur pied, en tas ou par wagon, rendu en gare.
S'adr. Domaine FAMA, Sion.

CIDRE
à 0.50 — 0.60 — 0.70 le litre en fûts de 50, 100 et 200 lit. environ.
Parc Avicole, Sion.

Baisse sur la viande de cheval
Rôti, sans os ni charge le k. fr. 4.—
Bouilli, avec os le k. fr. 2.80
Saucissons le k. fr. 5.—
Salamis le k. fr. 6.—
expédie à partir de 2 kg. la
Boucherie Chevaline Centrale.
Louve 7, Lausanne.

? QUI ?
pourra me livrer des
Escargots bouchés
à F. 160 les 100 kilos
Albin Rochat-Michel
Les Charbonnières (Vaud) 1660

Mme R. Tairraz, Rue du Collège, Martigny-Ville,
achète
des ABRICOTS
par toutes quantités ainsi que tout autre
FRUIT
Payement au comptant.

Agent d'Affaires patenté
W. Gailloud
VEVEY — 1, Rue de Lausanne — VEVEY
Renseignements Commerciaux — Contentieux
Téléphone 91.

Egayez vos Chalets !
Grand choix de gravures et reproductions de Tableaux
Librairie-Papeterie Ls Decoppet
MARTIGNY-VILLE.

Vins en Gros
Viennent d'arriver plusieurs réservoirs de vins rouges et blancs
Alicante, Priorato, Mancha, Banadès
Marchandise de tout premier choix prise directement chez le producteur.
PRIX AVANTAGEUX.
Jos. Mettan & Cie, Evionnaz

A louer ou à vendre
Café avec salle à manger, cuisine, jardin, jeu de quilles et poulailler. Appartement de 5 pièces, café et caves meublés pour 800 frs. par année. Libre de suite. Electricité, gaz, au centre de Moudon.
S'adres. chez Bertolini, agent d'affaires à Moudon, ou chez Francioli, Café Couvaloup, Lausanne.

Banque Fédérale
(Société Anonyme)
VEVEY
V, Place du Temple et Rue d'Italie

Capital : frs. 50.000.000
Réserves : frs. 43.400.000

Comptoirs en Suisse : Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne, St-Gall, Zurich, et Vevey.

La Banque reçoit des dépôts d'argent en comptes-courants à vue, carnets de dépôts et comptes à termes aux conditions les plus avantageuses.

La Banque délivre des
BONS de CAISSE
aux taux de
4 3/4 à 5 %
selon le terme.

A. ROSSA — Vins en gros
Martigny
Assortiments de Vins de 1er Choix
Blancs 11 degrés ; Rouges 11 degrés ; Alicante 15 degrés.
(Vins fins en bouteilles)
Asti - Barbera - Nebbiolo - Malaga - Moscatel
Prix avantageux.
Maison très connue et de toute confiance

On demande une
bonne cuisinière
une femme de chambre
et une fille
à tout faire. S'adresser au Château de la Vorpillère sur St-Maurice.

On demande une
bonne à tout faire
sachant cuisiner, ayant déjà du service. Bon gage.
S'adres. à Mme Georges MORAND, avenue de la Gare, Martigny.

Une famille de deux personnes cherche pour le milieu d'août ou date à convenir, une jeune
bonne pour tout faire
active, intelligente et honnête. Bons gages. Adresser les offres avec références Casier postal No 18548, Vevey. 1645

Agence générale d'assurances, cherche dans toutes les localités du canton des
Agents actifs
Commissions intéressantes, Travail facile consistant surtout à seconder l'agence générale dans l'acquisition.
Compagnies de 1er ordre (Branches vie, accidents, incendies, etc)
Offres sous V 25829 L
Publicitas S. A. Lausanne

La Fabrique de Conserves à Saxon
cherche des
ouvrières
Bons salaires. Logement et cantine à volonté.

Charpentiers et maçons
si possible déjà organisés en équipes, sont demandés pour travaux de reconstruction dans le nord de la France.
S'adr. par écrit à J. Travaletti, ingr. Av. Romine, 50, Lausanne.

Chevaux de boucherie
sont achetés par

Hauts prix, payement comptant. En cas d'urgence, arrivée immédiate.
Tél. Boucherie 40.98,
Domicile 40.97.

Guérison du
Goître et des GLANDES
par notre *Friction antigoitreuse*, « *Strumasan* » seul remède efficace et garanti inoffensif.
Nombreuses attestations.
Prix 1 flacon 3 fr.—; 1 flacon 5 fr. — Prompt envoi au dehors par la
Pharmacie du Jura, Bienne

Marque-Réclame RIVALO
Tabac à fumer
1re qualité
80 grammes 1 fr. 0.70
Nous offrons, en outre :
Hollandais très fin 90 gr. 1.30
Tabac d'origine « Widmer » 100 gr. 1.75
Tabac-Thé « Widmer » 90 gr. 1.50
Véritable tabac hollandais d'importation « Widmer » 50 gr. 0.85, 100 gr. 1.65
Tabac des gourmets « Widmer » 140 gr. 0.95
Tabac-Thé Weber 120 gr. 0.70
Hollandais « Geiser »

No 2	No 4	No 8
fr. 0.75	0.90	1.10

Helvetia « Geiser » 120 gr. : 0.65
Choix immense de tabacs à fumer de toute 1re qualité.
Prix de gros avantageux pour les revendeurs.
L. KLAY, BRIGUE
Commerce spécial de cigares
(à côté de la Nouvelle poste)
EN GROS EN DÉTAIL

UNION DE BANQUES SUISSES
2, Place St-François LAUSANNE Place St-François. 2
Capital et Réserves : 175.000.000
Nous recevons des fonds en dépôts aux meilleures conditions en compte courant à vue, 1 mois ou plus de préavis.
Certificats de Dépôts
nominatifs ou au porteur, avec coupons annuels ou semestriels
à 1 an intérêt 4 3/4 %
de 2 à 5 ans » 5 1/4
Achat et vente de titres. — Gestion de fortunes. — Carnets de dépôts 4 1/4 %
Avance sur titres. — Escompte d'effets de commerce.
Change de monnaie et billets étrangers. 330

---

12 Lots-réclame
à la disposition de nos clients
Les commandes sont expédiées par retour du courrier

1) **10 mètres de toile blanche,** larg. 83 cm., sans aucun apprêt, très serrée, très fine, garantie 1re qual., le m. **1.95**
2) **10 mètres essuie-mains,** bord. rouge, qual. forte, le m. **1.45**
3) **10 mètres flanelle coton,** de 1re qualité, couleurs, pour: jupons, pantalons, chemises le m. **1.85**
4) **3 m. 50 croisé gris foncé,** très fort, très épais, pour costumes d'hommes, le m. **8.50**
5) **2 m. 50 toile blanche, large 170 cm.,** très forte et très serrée, sans apprêt le m. **4.85**
6) **10 mètres rideau guipure blanc,** jolis dessins le m. **1.45**
7) **Une chemise pour homme,** en flanelle bonne qualité ; **1 paire pantalon** en croisé gris foncé très fort ; **1 ceinture** de flanelle, long. 2 m. 50, **le tout pour 19.85**
8) **3 chemises pour hommes,** en coutil de toute 1re qualité les 3 chemises **19.85**
9) **1 paire bretelles** pour hommes ; **2 grands mouchoirs** couleurs; **1 paire chaussettes** tricotées, le tout pour **4.85**
10) **5 gros savons de ménage, 320 gr.,** garantis d'excellente qualité, les 5 savons — **4.85**
11) **100 complets salopettes,** 1re qualité, seront rapidement écoulés, le complet à **18.50**
12) **Une nouvelle série** réclame de **300 pantalons** pour hommes en croisé très solide seront vendus séparément ou par quantités, — — la paire **11.50**

Grands Magasins **Ville de Paris, Martigny**
les meilleurs marché du canton et environs

Vins en gros
Maurice Paccolat, Martigny-Bourg
toujours à la disposition de son honorable clientèle
des vins blancs et rouges de 1er choix
Se recommande. Téléphone 90.

Le NOUVELLISTE VALAISAN, 10 centimes le numéro

„Henco"
Soude à blanchir
Prix de détail 25 cts.
DIMINUTION DE PRIX

A Sattel, Oberhotes.

Eau-de-vie de fruits
pure, pommes, poires première qualité à fr. 4.20 le litre. Envoi depuis 5 lit. contre remboursement.
V. RUEGGER & Cie
Distillerie, AARAU.

Les Mines de Collonges (Valais)
DEMANDENT
des mineurs et des manœuvres

Crédit Suisse
Capital 100 millions. Réserves 30 millions
Genève
fondé en 1856

Ouverture de Comptes-courants
en argent suisse
et en monnaies étrangères.

CHANGE

Délivrance de chèques sur tous pays

Garde de titres
Ordre de bourse
Renseignements financiers

Ecrivez-nous

une carte postale si vous avez besoin de souliers. Nous vous ferons parvenir par retour du courrier notre nouveau catalogue illustré, afin que vous puissiez choisir avec réflexion. La commande faite, vous recevrez immédiatement des chaussures qui surpasseront toutes vos espérances et qui seront en même temps bon marché et de très bonne qualité

Chaussures
Rod. Hirt & Fils, Lenzbourg

Remonda et Faisant
Avenue **Martigny-Ville** de la Gare

CYCLES
VENTE A TERME — RÉPARATIONS — ECHANGE — ACCESSOIRES —

ARMES
de chasse en tous genres — Transformation.
Bronzage au noir de guerre. - Réparation.

MUNITIONS

---

175 fr.

BICYCLETTE TOURISTE moderne et solide, av. garde-boue, frein, selle cuir, sacoche et outils, complète sans pneus, **fr. 175.** — av. pneus Michelin-Soly Ia, **fr. 225.** — Av. roue libre 2 freins **250 fr.** de Dame, **250 fr.** Militaire, **260 fr.** Enveloppes Michelin ou Soly, Ia, **15.50 et 16 fr** Chambre à air id., **8.50 9 fr. et 9 fr. 50** Ia. CATALOGUE contre envoi de 60 centimes.
Louis Ischy, fabr. **Payerne.**

Fourneau rond
en pierre ollaire à vendre chez Ulrich Troillet, Monteau Bagnes.

Sage-femme diplômée
Mme Eberwein-Rocha
8, Place Cornavin, GENÈVE
Téléphone 16.17
(Entrée square de Chantepoulet).
Consultations. Pensionnaires. Soins médicaux
PRIX MODÉRÉS
Man spricht deutsch.

Demandez à votre épicier
LE THÉ CEYLAN „STANDARD„
Véritable mélange anglais